

La protection de la personne dans l'entreprise

DESCRIPTION : La protection de la personne dans l'entreprise.

DURÉE : 2 Jours - 14h.

PRÉ-REQUIS : Aucun

OBJECTIFS :

- Mieux appréhender les garanties qui protègent la personne selon son rôle dans l'entreprise.

PUBLIC : Tout public

ACCESSIBILITÉ :

- L'accessibilité au centre de formation ACKWARE, permet aux personnes handicapées de circuler avec la plus grande autonomie possible, d'accéder aux locaux et équipements, d'utiliser les équipements et les prestations, de se repérer et de communiquer. L'accès concerne tout type de handicap (moteur, visuel, auditif, mental...).

ANIMATION : PRESENTIEL OU CLASSES À DISTANCE

CLASSES À DISTANCE :

- A l'aide d'un logiciel comme Teams, Skype, Zoom etc...un micro et éventuellement une caméra pour l'apprenant.
- Suivez une formation en temps réel et entièrement à distance. Lors de la classe en ligne les apprenants interagissent et communiquent entre eux et avec le formateur.
- Les classes à distance sont organisées en Inter-Entreprises comme en Intra-Entreprise.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Réflexions de groupe et apports théoriques du formateur
- Travail d'échange avec les participants sous la forme de brainstorming
- Auto diagnostic du stagiaire : Bilan des points forts et repérage des points faibles.
- Utilisation de cas concrets issus de l'expérience professionnelle
- Validation des acquis par des questionnaires, des tests d'évaluations, des mises en situation et des jeux pédagogiques.
- Remise d'un support pédagogique

SUIVI ET EVALUATION

- Evaluation de la formation par les participants et remise d'une certification ou d'une attestation de fin de formation à chaque apprenant.



ACKWARE VOUS ACCOMPAGNE DANS TOUS VOS PROJETS DE FORMATION ET VOUS APPORTE SON EXPERTISE POUR VOTRE TOTALE SATISFACTION



La protection de la personne dans l'entreprise

Différents statuts de la personne

- Salarié
- Gérant majoritaire
- Gérant minoritaire
- Mandataire social

Accident et maladie

- Régimes obligatoires : prévoyance, frais de santé
- Salarié : vie privée, vie professionnelle
- Chef d'entreprise non salarié

Régimes de prévoyance complémentaires pour les salariés

- Obligations de l'employeur : loi de mensualisation, conventions collectives
- Mise en place du régime
- Caractéristiques d'un contrat obligatoire
- Définition des garanties
- Aspect fiscal et social prestations et garanties
- Garanties souscrites dans le cadre de la loi Madelin pour le travailleur non salarié

Retraites

- Rappel des régimes obligatoires
- Garanties mises en place dans le cadre de l'entreprise
- Salariés : régimes supplémentaires (A cotisations définies, A prestations définies), dispositifs mis en place par la loi du 21 août 2003

Non-salariés : loi Madelin

Garantie homme-clé

Garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprise